

Communiqué de presse

Les actuaires du Canada appuient un cadre standard et ouvert pour la divulgation des risques ESG

Ottawa, le 30 novembre 2020 – L’Institut canadien des actuaires (ICA) appuie les huit principales caisses de retraite du Canada dans leur appel aux entreprises afin qu’elles entreprennent une divulgation cohérente et améliorée des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon le *Sustainability Accounting Standards Board* et le Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (TCFD).

Une meilleure divulgation des facteurs ESG entraînera un changement de comportement et renforcera la prise de décisions en matière de placement. Les parties prenantes seront également en mesure de mieux évaluer les expositions aux risques.

L’ICA a publié un énoncé en septembre 2019 appelant les gouvernements, les chefs d’entreprise et les investisseurs à :

1. Prioriser la collecte de données nationales liées aux répercussions financières des événements climatiques;
2. Mettre en œuvre des politiques qui rendent obligatoire l’application d’exigences de rapports financiers liés aux risques climatiques;
3. Tenir compte des facteurs ESG dans leurs décisions en matière de placement et la planification des risques en entreprise.

Nous félicitons l’*Alberta Investment Management Corporation*, la *British Columbia Investment Management Corporation*, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l’Office d’investissement du régime de pensions du Canada, le *Healthcare of Ontario Pension Plan*, le Régime de retraite des employés municipaux de l’Ontario, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l’Ontario et l’Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public d’avoir signé l’entente de divulgation des facteurs ESG. C’est un pas important vers l’accomplissement de ces objectifs.

Alors que les entreprises et les gouvernements canadiens s’activent à rebâtir l’économie, c’est le bon moment pour accroître la transparence des mécanismes d’information financière et les exigences en matière de divulgation. Une meilleure divulgation et des principes communs de présentation de l’information financière permettront aux actuaires de mieux évaluer les répercussions financières des risques ESG sur les actifs et les passifs des compagnies d’assurance et des régimes de retraite.

« L’ICA s’engage à travailler avec les organismes de réglementation, les investisseurs et les décideurs pour un avenir durable », déclare Michel St-Germain, président de l’ICA.

###

Relations avec les médias

Sandra Caya

Directrice, communications et affaires publiques, Institut canadien des actuaires

sandra.caya@cia-ica.ca

613-236-8196, poste 116

L'[Institut canadien des actuaires](#) (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut place l'intérêt public avant les besoins de la profession et de ses membres.